



Discours d'ouverture de Madame Cina LAWSON, Ministre des Postes et de l'Économie Numérique

A l'occasion de l'atelier de formation sur la Loi relative aux Transactions Electroniques (LTE)

Lomé, Hôtel Sarakawa, le 8 octobre 2018

Monsieur le Représentant du Ministre du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé,
Monsieur le Directeur Général de l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et Télécommunications (ART & P),
Distingués invités,
Chers participants, Chers amis,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi de vous exprimer ma joie de prendre la parole à l'occasion de cette cérémonie d'ouverture de l'atelier de formation sur la Loi relative aux Transactions Electroniques (LTE) initié par le Ministère des Postes et de l'Économie Numérique, en partenariat avec le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur

Privé et l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et Télécommunications.

Je me réjouis d'autant plus que l'engouement suscité auprès du public par cette initiative, va au-delà de nos espérances puisque vous avez été très nombreux à vous inscrire sur la plateforme dédiée. A cet égard, il convient de souligner qu'en ce moment même se déroule un atelier similaire à l'endroit d'un public moins averti à l'Hôtel Sancta Maria et que cette formation est retransmise en live sur la page Facebook du Ministère des Postes et de l'Économie numérique afin d'en faire profiter un maximum d'internautes.

Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

Les mutations profondes opérées par la révolution numérique nécessitent, comme vous vous en doutez, la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire afin de protéger au mieux les internautes. En effet, la multiplication exponentielle des échanges au travers des technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que les problématiques



qu'elles suscitent, exigent une réponse adaptée afin d'encadrer une société de l'information grandissante.

C'est tout l'intérêt de la Loi sur les transactions électroniques qui fut adoptée le 13 juin 2017 et constitue une composante essentielle d'un dispositif législatif et réglementaire réfléchi et cohérent dont l'objectif est de créer un environnement propice au e-commerce et faciliter la dématérialisation des formalités administratives.

Sur le contenu de la Loi proprement dite, je ne m'étendrai point puisque vous aurez tout le loisir au cours de cet atelier d'en examiner les grandes lignes. En revanche, il me semble important d'insister ici sur l'importance sans cesse croissante du e-commerce.

A cet égard, en partenariat avec le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, l'Autorité de Régulation des secteurs de Postes et Télécommunications et le Centre de Formalités des Entreprises, le Ministère dont j'ai la charge, a initié une campagne de promotion, - toujours en cours d'ailleurs -,

du nom de domaine .TG dont l'objectif est de booster le e-commerce et d'encourager les acteurs de l'écosystème à créer leurs entreprises en bénéficiant gratuitement d'un nom de domaine et de nombreux autres avantages.

De ce point de vue, la loi sur les transactions électroniques entend assurer la transparence des activités commerciales en ligne ; au-delà, elle conforte la liberté de la communication publique en ligne tout en posant des règles proportionnées de nature à responsabiliser l'ensemble des acteurs en fonction de leur rôle dans la chaîne des valeurs de l'économie numérique.

Ainsi, les conditions d'exercice et de responsabilité des acteurs qui en assurent le fonctionnement (hébergeurs de sites, fournisseurs d'accès et opérateurs de télécommunications) sont précisées dans un sens conforme aux pratiques internationales et à nos exigences constitutionnelles.

Enfin, en matière de sécurisation des transactions électroniques, la loi innove en encadrant le régime des



activités et les obligations des prestataires de confiance.

Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,

La Loi sur les Transactions Electroniques (LTE) ne peut se comprendre qu'au regard de l'ensemble de l'arsenal juridique et réglementaire qui comprend également la Loi sur les Communications Electroniques (LCE) adoptée le 12 décembre 2012, la Loi sur la société de l'Information au Togo (LOSITO), adoptée le 22 juin 2017 et la loi sur la protection des données à caractère personnel, dont l'avant-projet de loi a été adopté par le gouvernement le 22 août 2018.

Comme vous pouvez le constater, c'est un vaste chantier réglementaire qui est en cours de finalisation qui comprend également la loi relative à la cyber sécurité, dont l'actualité internationale, vient chaque jour attester de son importance, à en juger par les menaces récurrentes de cyberattaques.

Distingués invités,

Mesdames et Messieurs,

Je ne doute pas que vous mesurez l'ampleur ainsi que les enjeux de cette loi qui est au centre de cet atelier de formation. Je reste persuadée qu'à l'issue de ces 4 jours, vous vous approprierez cet instrument qui conditionnera et modifiera irrémédiablement vos pratiques professionnelles dans vos domaines respectifs, en leur apportant une valeur ajoutée certaine. Telle est la raison d'être de cet atelier.

C'est sur cette note optimiste que je voudrais clore mes propos, non sans réitérer mes remerciements à nos différents partenaires, le Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé et l'Autorité de Réglementation des secteurs de Postes et Télécommunications.

Sur ce, je déclare officiellement ouvert l'atelier de formation sur la Loi sur les Transactions Electroniques (LTE).

Je vous remercie.